

SECRETARIAT GENERAL

Compte rendu de réunion / relevé de décision

Sujet : Comité technique ministériel

Date de la réunion : *Mardi 13 octobre 2015*

SERVICE ORGANISATEUR

Service des ressources humaines (SRH2 / BSDS)

Rédacteur : BSDS

Présents : Monsieur Fabrice BAKHOUCHE, Directeur de cabinet, Monsieur François ROMANEIX, Directeur adjoint de cabinet, Monsieur Christopher MILES, secrétaire général du Ministère, les experts de l'administration ainsi que les représentants de la CGT-Culture, de SUD-Culture Solidaires et de la FSU, membres titulaires représentants du personnel.

Le comité technique ministériel (CTM) s'est réuni le mardi 13 octobre 2015 de 16h à 22h. Il a pu valablement délibérer en présence de plus de la moitié des représentants du personnel.

En l'absence de la CFDT-Culture et des représentants titulaires de la liste commune UNSA/CFTC, le représentant de la CGT-Culture est désigné secrétaire adjoint de séance.

NB : *Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de séance qui sera mis à disposition des organisations syndicales siégeant au CTM.*

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour du CTM :

- 1° Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) dont emplois d'avenir ;
- 2° Point sur l'agenda social (*pour information*) ;
- 3° Arrêté interministériel relatif à la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'État (*pour avis*) ;
- 4° Point d'information sur le service civique (*pour information*) ;
- 5° Présentation du dispositif d'apprentissage au ministère de la Culture et de la Communication (*pour information*).

Point n°1 - Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (pour information) dont emplois d'avenir :

La cheffe du service des ressources humaines présente le tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels. Les divers points inscrits dans le tableau de suivi ont fait l'objet de débats entre l'administration et les organisations syndicales. Au terme de ces débats, ont été actés :

- **Concernant le décret relatif à l'établissement public Cité de la musique – Philharmonie de Paris :** le cabinet s'engage à revenir vers les organisations syndicales afin d'effectuer un point d'information sur l'état d'avancement des discussions entreprises avec la ville de Paris sur la notion de représentants des usagers.

- **Concernant les emplois d'avenir :** une nouvelle enquête sera réalisée. Les tableaux ayant vocation à être adressés aux établissements publics dans le cadre de cette enquête seront préalablement présentés aux organisations syndicales. Cela permettra de s'accorder sur les indicateurs à intégrer à cette enquête, notamment en termes de formations et de devenir des jeunes recrutés en emplois d'avenir.

- **Concernant la convention passée entre l'INRAP et pôle emploi :** des éléments complémentaires seront apportés sur ce point au prochain CTM.

- **Concernant la mise en œuvre de RenoIRH :** un point d'information sera effectué au CHSCTM et au CTM.

- **Concernant la communication du rapport sur l'EPPPD :** le cabinet rendra sa réponse ultérieurement sur sa communicabilité.

- **Concernant la communication du rapport sur l'ENSA de Rouen :** le secrétaire général indique que ce document interne n'a pas vocation à être communiqué aux organisations syndicales.

- **Concernant la communication du rapport sur le pilotage de l'enseignement supérieur :** le rapport sera transmis dans le courant de la semaine aux organisations syndicales.

- **Concernant le décret liste :** la note d'arbitrage sera adressée au premier ministre très prochainement. Le cabinet indique qu'il souhaite que ce texte soit publié au 1^{er} trimestre 2016.

- **Concernant le label diversité / égalité :** le secrétaire général indique que ce label sera mis en place dans le courant de l'année 2016. En outre, un CTM consacré à la diversité et à l'égalité femme-homme se tiendra en début d'année prochaine. Il s'engage également à tenir une réunion sur ce sujet en amont du CTM.

- **Concernant la titularisation des enseignants contractuels en écoles d'architecture :** le cabinet s'engage à tenir début novembre une réunion avec les organisations syndicales sur ce sujet.

- **Concernant la saisine du SGG relative aux postes de directeurs des archives et des musées ;** le secrétaire général indique que le SGG a demandé une étude d'impact sur cette question et que cela nécessite de rédiger une nouvelle saisine. Ce point restera dans le tableau de suivi jusqu'à ce qu'il soit mis à l'ordre du jour d'un CTM qui se tiendra dans le courant de l'année 2016.

- **Concernant la situation des guides conférenciers** : le cabinet s'engage à apporter ultérieurement des informations aux organisations syndicales dans le cadre des points de suivi.

- **Concernant les concours et examens** : la liste des concours sera présentée aux OS lors du CTM du 15 décembre prochain.

- **Concernant les projets de décret et d'arrêté relatifs à la rémunération des participations d'agents à des manifestations organisées dans le cadre de mécénats** : une concertation est en cours au niveau de la DGP.

- **Concernant l'immobilier** : la lettre de la ministre aux agents du ministère sera communiquée aux membres du CTM.

- **Concernant la GPEEC** : ce sujet sera évoqué lors d'un prochain CTM qui devrait avoir lieu en début d'année 2016

- **Concernant le rapport relatif à l'évolution de l'organisation régionale de l'Etat consécutive à la nouvelle délimitation des régions** : ce rapport est en ligne sur le site de l'IGF et sera adressé aux membres du CTM.

- **Concernant le bilan Globéo** : ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'un CTM en 2016.

- **Concernant la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine** : un point d'information sera effectué au prochain CTM.

- **Concernant le plan formation** : ce point sera à l'ordre du jour du CTM du 15 décembre prochain.

Point n°2 - Point sur l'agenda social (pour information) :

Le secrétaire général présente l'agenda social et précise que, concernant la redéfinition des conditions de recours aux agents contractuels, une réunion de travail se tiendra avec les organisations syndicales le 4 novembre prochain. En outre, un comité de suivi se réunira sur la mise en œuvre de l'accord. Enfin, il indique qu'un compte-rendu détaillé des mesures catégorielles sera présenté aux organisations syndicales en début d'année 2016.

Point n°4 - Point d'information sur le service civique (pour information) :

L'administration présente le dispositif du service civique et son déploiement au ministère de la Culture et de la Communication. Elle rappelle que ce point était inscrit à l'ordre du jour du CTM du 10 juillet dernier mais qu'il a dû être reporté en raison de l'heure tardive. Il est aujourd'hui réinscrit

pour information à l'ordre du jour du CTM. Cette présentation avait été souhaitée par le cabinet lors du lancement du programme Citoyens de la culture. Elle est nécessaire pour l'agrément collectif que portera la DGP pour ses services à compétence nationale.

Par ailleurs, elle indique que certains établissements publics ont d'ores et déjà obtenu l'agrément. Il s'agit notamment du CNC et de la CNHI.

L'administration s'engage enfin à établir un document listant les missions sur lesquelles les jeunes en service civique sont recrutés. Ce document sera communiqué aux organisations syndicales.

Point n°3 - Arrêté interministériel relatif à la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'État (pour avis) :

L'administration présente le projet d'arrêté interministériel relatif à la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'État (PARRE). Elle indique que cet arrêté détermine les opérations ouvrant droit au bénéfice de la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'État et du complément à la mobilité du conjoint. Cet arrêté constitue la première étape nécessaire pour définir l'éligibilité des agents à l'accompagnement indemnitaire prévu pour accompagner les mobilités géographiques et fonctionnelles.

Le secrétaire général indique que le dispositif d'étude d'impact réalisé pour la fin de l'année ne préjuge pas d'un dispositif plus resserré qui permettra de mettre en évidence les éventuels risques psycho-sociaux. Il indique également qu'une réponse sera apportée concernant le caractère imposable de cette prime. Il précise enfin que des fiches concernant notamment l'accompagnement hors prime seront transmises aux organisations syndicales en vue du CT DRAC du 19 novembre prochain.

Les organisations syndicales indiquent qu'elles voteront défavorablement sur ce projet de texte. Elles considèrent en effet que ce débat est précipité et qu'il aurait été préférable de réfléchir à la définition des missions et à l'organisation des DRAC avant de débattre des primes.

Le secrétaire général soumet au vote ce texte :

VOTE SUR LE PROJET D'ARRETE :

Vote contre : CGT-Culture (7 voix) ; SUD-Culture solidaires (2 voix) ;

Vote pour : /

Abstention : /

Absents : CFDT-Culture (3 voix) ; UNSA-CFTC (1 voix) ; FSU (1 voix) ; SUD-Culture solidaires (1 voix) ;

Le représentant de la FSU et celui de SUD-Culture solidaires, comptabilisés dans le quorum à l'ouverture de la séance, n'étaient plus présents au moment du vote. Par conséquent, le vote ne peut être considéré comme unanimement défavorable au sens de l'article 48 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État. L'avis sur ce texte est donc réputé avoir été donné.

Point n°5 - Présentation du dispositif d'apprentissage au ministère de la Culture et de la Communication (pour information).

L'administration présente le dispositif mis en œuvre au ministère de Culture et de la Communication. Elle indique que 94 offres de recrutement ont été effectuées pour la rentrée 2015, dont 83 se traduisent au premier octobre par un recrutement effectif ou en cours de finalisation.

Les 94 offres se répartissent de la manière suivante :

- 3 en administration centrale,
- 6 en directions régionales des affaires culturelles,
- 15 en services à compétence nationale,
- 70 en établissements publics administratifs.

Elles portent sur des métiers et domaines divers : ressources humaines, informatique, gestion, communication, documentation, tourisme...

L'administration indique qu'une formation consacrée aux maîtres d'apprentissage est prévue pour le périmètre ministériel (sur 2 jours en novembre) et que le tableau recensant les offres d'apprentissage sera complété des postes sur lesquels les apprentis sont recrutés.

Questions diverses :

1) une question relative à la situation actuelle du château de Fontainebleau suite au mouvement du 24 septembre dernier (qualité de l'accueil, gestion des collections,...) :

Le sujet concerne principalement le service de la billetterie. Des recherches de solution en lien étroit avec la DGP sont en cours. Par ailleurs, l'établissement bénéficiera en 2016 de 5 créations de postes en T2, dont une pour l'agent comptable et 4 qui viendront en renfort des équipes.

2) une question diverse relative à l'application de l'accord ANT au CMN ;

La réponse à cette question a été apportée dans le cadre du point n°2 relatif à l'agenda social.

3) une question concernant le respect de la vie syndicale à l'INRAP.

La CGT a demandé au siège de l'INRAP de reporter la réunion du groupe de travail chargé de formuler des propositions sur l'aménagement des locaux, qui devait se tenir le 30 septembre dernier, en raison de l'indisponibilité de ses représentants mobilisés par le congrès national du SGPA programmé sur la semaine du 28 septembre 2015. Cette réunion s'est finalement tenue en présence de représentants CGT du CHSCT du siège.